

Circulaire relative à la mise à disposition du programme d'encodage des animations EVRAS au sein des centres PMS

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)

Officiel subventionné

Niveaux : CPMS

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir du

Documents à renvoyer

Oui

Date limite : le **30 septembre 2016**.

Voir dates figurant dans la circulaire

Mots-clé :

EVRAS

Destinataires de la circulaire

- Aux Pouvoirs organisateurs des centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux organisés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Pour information :

- Aux Vérificateurs des centres psycho-médico-sociaux,
- Aux Fédérations des Pouvoirs organisateurs (CPEONS FCLP)
- Au Conseil Supérieur des centres PMS
- Aux Syndicats
- A l'Inspection des centres psycho-médico-sociaux,

Signataire

Ministre / Direction générale de l'enseignement obligatoire
Administration : Lise-Anne HANSE, Directrice générale

Personnes de contact

Service général de l'Enseignement secondaire, Direction des affaires générales, de la sanction des études et des Centres P.M.S.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Molano-Vasquez Natalia	02/690.83.39	natalia.molano-vasquez@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Le protocole d'accord, signé en juin 2013, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire, prévoit la réalisation d'un cadastre de la couverture de l'EVRAS au niveau des établissements scolaires.

Bien que des états de lieux récents démontrent l'engagement des établissements scolaires dans des projets EVRAS et mettent en évidence la participation importante des centres de planning familial et des centres PMS en tant que partenaires externes et internes, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de données exhaustives relatives au niveau de la couverture de l'EVRAS en milieu scolaire.

Depuis 2013, l'encodage des animations réalisées au sein des écoles se fait dans les centres de planning familial situés en région de Bruxelles-Capitale via un logiciel partagé, dénommé JADE.

Dans une volonté de disposer de données homogènes relatives au volume d'animations réalisées par tous les acteurs concernés, le logiciel JADE sera étendu à l'ensemble des centres PMS afin qu'ils procèdent à l'encodage des animations qu'ils réalisent dans le cadre de l'EVRAS et ce, dès cette rentrée scolaire 2016.

Le logiciel JADE est un programme informatique de gestion des animations EVRAS pour les centres psycho-médico-sociaux. Ce programme est accessible grâce à une simple connexion Internet, en mode sécurisé, où que l'on se trouve et sur quelque support que ce soit (ordinateur, portable, tablette, etc...). Chaque centre PMS peut gérer ses collaborateurs et leur donner accès au programme dans lequel se trouvent tous les liens vers les notices et les tutoriels.

L'objectif de l'encodage des animations EVRAS dans JADE est de bénéficier d'un cadastre le plus complet possible en la matière. Celui-ci permet de disposer de données quantitatives relatives à la couverture de l'EVRAS et de réaliser des statistiques, des rapports et de disposer d'une cartographie complète des activités.

A terme, ce cadastre permettra donc de disposer de données chiffrées sur les animations EVRAS :

- Commune par commune,
- Ecole par école,
- Par type d'enseignement (primaire, secondaire, technique, spécialisé,...)
- Par thématique abordée,
- Par âge

Le logiciel JADE sera présenté par la société *Axel* au cours de séances d'information en présentiel qui seront organisées dans les locaux de l'Administration à Bruxelles durant la deuxième semaine du mois d'octobre.

Les séances d'information d'une durée d'1h30 sont destinées aux directions des centres PMS ou à un membre du personnel désigné.

Chaque séance accueillera un maximum de 50 personnes. Je vous invite dès lors à cocher dans le tableau joint en annexe deux dates de votre choix afin de répartir au mieux le nombre de participants. Une documentation complète sera mise à la disposition des centres à l'issue des formations.

Le local où aura lieu la séance d'information vous sera communiqué en fonction de votre choix de date.

Vous trouverez ci-joint un document à compléter et à nous renvoyer, pour le **30 septembre 2016 au plus tard**, afin de nous permettre d'organiser ces séances d'information.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente circulaire.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

CENTRE P.M.S. DE
(cachet)

--

DATES PROPOSEES	HEURES PROPOSEES	CHOIX (1)
le vendredi 14 octobre 2016	de 14h00 à 15h30	
Le mardi 18 octobre	de 10h00 à 11h30	
le mercredi 19 octobre 2016	de 10h00 à 11h30	
	de 14h00 à 15h30	
le vendredi 21 octobre 2016	de 14h00 à 15h30	

Signature du(de la) Directeur(trice):

(1) veuillez cocher deux dates ayant votre préférence

Document à compléter et à renvoyer AU PLUS TARD POUR LE 30 SEPTEMBRE 2016 à l'attention de Madame Véronique VEKEMAN, Service des Centres PMS – local 1F125 – par fax : 02/690.85.76 OU par courrier électronique: veronique.vekeman@cfwb.be